

**SEMINAIRE REGIONAL « RESULTATS ET REDEVABILITE MUTUELLE :  
COMMENT METTRE LES ENGAGEMENTS DE BUSAN »  
Cotonou (BENIN), 21-23 novembre 2012**

**THEMATIQUE 3 : Redevabilité Mutuelle.**

**1. Les Bonnes pratiques :**

Le principe de la Redevabilité en application au Mali depuis le début des années 2000, a connu, depuis l'adoption par la communauté internationale de la Déclaration de Paris en mars 2005 et son adhésion à ladite Déclaration, un regain d'intérêt de la part, non seulement du Gouvernement, mais également de ses partenaires au développement.

Ainsi, comme bonnes pratiques, il pourrait être retenu ce qui suit :

- Au niveau de l'élaboration de la Loi des Finances : Depuis plusieurs années, le budget d'Etat est résumé dans un langage simplifié appelé « Budget Citoyen ». Ce Budget citoyen est élaboré dans onze (11) langues nationales afin que tout le monde y trouve son compte.
- Le renforcement du cadre de dialogue entre l'Etat et ses Partenaires : Dans ce cadre, l'Etat et ses Partenaires ont mis en place plusieurs instances de concertations pour discuter des sujets d'intérêt commun.

Il s'agit notamment des instances suivantes :

- La réunion organisée mensuellement entre le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget et la TROIKA (03 PTF qui représentent au cours d'une année donné l'ensemble des PTF) ;
  - La Commission Mixte Mali/PTF qui se réunit deux (02) fois par an ;
  - La Revue Budgétaire Conjointe qui est organisée en septembre de chaque année ;
  - La Revue du CSCRP qui est organisée fin mai/début juin de chaque année. Participent à cette revue, outre les structures étatiques, les Collectivités décentralisées, les Organisations de la Société Civile, le Secteur Privé et les universitaires ;
  - Le dialogue tripartite : C'est un espace de dialogue politique mis en place par les acteurs au développement du Mali. Cet espace de dialogue politique implique les acteurs que sont : le Gouvernement du Mali (GdM), les Organisations de la société civile (OSC, représentées par le Forum des OSC) et les Partenaires techniques et financiers du Mali (PTF). Le dialogue a lieu deux fois par an autour d'un thème d'intérêt commun.
  - Le Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali : Il s'agit là d'un cadre non formel de réflexions, de débats sur les préoccupations majeures de gouvernance qui entravent notamment l'approfondissement de la démocratie et la promotion du développement local.
- La réalisation en 2011 par le Réseau sur la gouvernance (GOVNET) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, en rapport avec le Gouvernement du Mali d'une étude sur la Redevabilité Mutuelle au Mali. L'étude est intitulée « *L'apprentissage pour l'amélioration du soutien des PTF à la reddition intérieure de comptes* ». Deux thèmes principaux ont été traités dans cette étude : « Améliorer le soutien à la redevabilité intérieure : vers une stratégie systématique » et « Projet d'orientations relatives à l'aide, la redevabilité et la gouvernance démocratique ».

L'atelier qui a été organisé autour du document dans le cadre du dialogue tripartite, a retenu comme recommandations entre autres, ce qui suit :

- L'existence d'espaces de redevabilité comme : l'Espace d'Interpellation Démocratique (EID), le CLOCSAD<sup>1</sup>(niveau cercle), le CROCSAD<sup>2</sup> (niveau Région), les Séances de restitution des comptes administratifs des maires des Collectivités Territoriales, le Bilan communal, etc.
- La participation des OSC aux différents espaces de dialogue et à tous les échelons (local, régional et national) ;
- L'existence d'un corpus juridique donnant la latitude aux OSC de demander des comptes (loi sur les associations, code des Collectivités Territoriales, lettre circulaire du Ministre des finances pour le processus budgétaire, etc.) ;
- La faiblesse des espaces de Redevabilité des organisations de la Société Civile.

---

<sup>1</sup> CLOCSAD : Comité Local d'Orientation, de Concertation et de Suivi des Actions de Développement

<sup>2</sup> CROCSAD : Comité Régional d'Orientation, de Concertation et de Suivi des Actions de Développement

**SEMINAIRE REGIONAL « RESULTATS ET REDEVABILITE MUTUELLE :  
COMMENT METTRE LES ENGAGEMENTS DE BUSAN »  
Cotonou (BENIN), 21-23 novembre 2012**

**THEMATIQUE 3 : Redevabilité Mutuelle.**

**2. Les contraintes majeures rencontrées :**

Dans le contexte actuel, la mise en œuvre du principe de la « Redevabilité » dans toute sa dimension n'est pas chose aisée au regard des multiples contraintes qui existent. Parmi ces contraintes, on pourrait retenir notamment :

- Le faible taux de population alphabétisée ;
- La faible maîtrise, de la part des Organisations de la Société Civile (OSC), des Elus locaux et d'Organisations du Secteur Privé, des textes constituant le corpus juridique relatif à la Redevabilité ;
- La focalisation des OSC et des organisations du Secteur Privé sur la seule redevabilité financière, au détriment bien sûr des résultats en matière de développement ;
- L'absence d'une stratégie de communication :
  - entre l'Etat, les OSC et les Organisations du Secteur Privé pour une meilleure diffusion de ce corpus juridique qui vise à promouvoir la Redevabilité au Mali ;
  - entre les OSC, les Organisations du Secteur Privé et les citoyens (en tant que contribuables et bénéficiaires de l'aide).
- La faible pro-activité des OSC et le manque d'intérêt des Organisations du Secteur Privé en matière de Redevabilité.

Bamako, le 16 novembre 2012